

# F@culté etc.

## Nouveautés en vigueur le 8 juin 2016

Nous avons mis à jour la façon de présenter les données dans un fichier de transmission des rapports afin d'améliorer l'exactitude des données transférées dans notre tableau des membres et de refléter les modifications apportées au Règlement sur les qualifications requises pour enseigner et au Règlement sur l'agrément [entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2015](#).

Le présent avis a pour but d'éclaircir certaines modifications importantes à la présentation de l'information générale quand vous faites rapport de postulantes et postulants qui ont suivi un programme de formation à l'enseignement en Ontario ou de membres qui ont suivi un cours menant à une qualification additionnelle.

### Changements à la présentation de l'information générale

1. Le numéro d'assurance sociale (NAS) n'est plus obligatoire.
2. Le numéro de dossier à l'Ordre est désormais obligatoire.
3. Nous avons ajouté un champ obligatoire quand vous faites rapport d'un dossier (code de programme en éducation).

### Changements à la présentation de l'information sur les qualifications

1. Le numéro d'assurance sociale (NAS) n'est plus obligatoire.
2. Le numéro de membre à l'Ordre est désormais obligatoire.

### **Nouveau champ obligatoire : numéro de dossier ou de membre à l'Ordre**

En conséquence aux modifications réglementaires de 2010, nous avons mis à jour la présentation de l'information et exigeons désormais le numéro de dossier ou de membre à l'Ordre.

Avant 2010, les postulants devaient, en vertu de la loi, fournir la preuve de leur admissibilité à occuper un emploi en Ontario. Nous demandions alors le NAS afin de répondre à cette exigence d'inscription. En 2010, notre nouvelle réglementation sur la certification a été mise en œuvre. Conformément à cette nouvelle réglementation, nous n'exigeons plus que les postulants fournissent une preuve d'admissibilité à occuper un emploi. Par conséquent, il n'est plus obligatoire de fournir le NAS pour s'inscrire. Nous traitons les demandes d'inscription sans le NAS et devons donc établir des pratiques pour accepter d'autres numéros d'identification. Exiger le numéro de dossier ou de membre à l'Ordre assure une plus grande exactitude au moment de faire correspondre les rapports aux bons dossiers.

**Remarque :** Nous sommes conscients qu'en raison du nouveau champ obligatoire, les fournisseurs qui ne demandaient pas le numéro de dossier ou de membre à l'Ordre à leurs étudiantes et étudiants auront besoin de temps pour se familiariser avec ce nouveau format. Nous sommes prêts à travailler avec les fournisseurs qui auraient besoin de plus de temps pour se

familiariser avec ce nouveau format de fichier. Veuillez communiquer avec nous si vous avez besoin d'aide durant cette période de transition (renseignements ci-dessous).

### **Code de programme en éducation**

Nous avons ajouté le code de programme en éducation au format de présentation de l'information afin de permettre aux fournisseurs de faire une distinction entre les postulants qui ont suivi un programme de formation à l'enseignement de quatre sessions et ceux qui ont suivi un programme de un an (en vertu des exceptions réglementaires). De plus, le code permet de transmettre des renseignements sur le type de programme suivi (p. ex., général, éducation technologique), ce qui nous aidera à assurer une plus grande exactitude au moment de déterminer les exigences de certification pour chaque postulant.

Nous avons ajouté ce code au format de présentation en plus du code de statut du programme, lequel indique si le postulant a suivi tout le programme ou la première session d'un programme en plusieurs parties.

**Remarque :** Nous sommes conscients que les fournisseurs pourraient avoir besoin de temps pour s'ajuster au nouveau champ de plus à remplir, que ce soit d'un point de vue technique ou logistique (p. ex., si vous ne demandiez pas le numéro de dossier ou de membre à l'Ordre à vos étudiants; voir ci-dessus). Nous sommes prêts à travailler avec les fournisseurs qui auraient besoin de plus de temps pour se familiariser avec le nouveau format de fichier. Veuillez communiquer avec nous si vous avez besoin d'aide durant cette période de transition (renseignement ci-dessous).

Ces modifications sont aussi dans la section des procédures générales de la [marche à suivre](#).

Vous trouverez ci-dessous les codes à utiliser pour chaque programme de formation à l'enseignement.

### **Codes pour les programmes de formation à l'enseignement de quatre sessions**

(pour ceux qui ont commencé après le 1<sup>er</sup> septembre 2015)

<b>Type de programme</b>	<b>Consécutif</b>	<b>En plusieurs parties</b>	<b>Concurrent</b>
Général (quatre sessions)	18	20	19
Éducation technologique (quatre sessions)	33	35	34
Général et éducation technologique (quatre sessions)	27	-	-
Cycles primaire et moyen pour les personnes d'ascendance autochtone (quatre sessions)	24	23	25
Langue autochtone (quatre sessions)	30	31	-

## **Codes pour les programmes de formation à l'enseignement de un an**

(pour ceux qui ont commencé avant le 1<sup>er</sup> septembre 2015)

<b>Type de programme</b>	<b>Consécutif</b>	<b>En plusieurs parties</b>	<b>Concurrent</b>
Général (un an)	10	11	17
Éducation technologique (un an)	14	15	32
Cycles primaire et moyen pour les personnes d'ascendance autochtone (un an)	12	13	28
Langues autochtones (un an)	-	38	-

### **Exemples :**

1. Pour nous faire rapport d'un postulant qui a suivi un programme consécutif de formation à l'enseignement de quatre sessions (formation générale), utilisez les codes suivants :
  - Code du programme en éducation : 18
  - Statut du programme : 1
2. Pour nous faire rapport d'un postulant qui a suivi un programme de formation à l'enseignement de un an en plusieurs parties (formation générale), utilisez les codes suivants :
  - Code du programme en éducation : 11
  - Statut du programme : 1
3. Pour nous faire rapport d'un postulant qui a suivi un programme de formation à l'enseignement de l'éducation technologique de un an en plusieurs parties, utilisez les codes suivants :
  - Code du programme en éducation : 15
  - Statut du programme : 5

Assurez-vous que le personnel approprié de votre établissement est au courant de ces changements (p. ex., technologie de l'information, personnel de liaison auprès des nouveaux diplômés).

Pour toute question au sujet de F@culté etc. ou de la façon de faire rapport à l'Ordre, veuillez communiquer avec Maria Nushis au 416-961-8800 (sans frais en Ontario : 1-888-534-2222), poste 690 ou à [mnushis@oct.ca](mailto:mnushis@oct.ca); Lillian White aux mêmes numéros, poste 329 ou à [lwhite@oct.ca](mailto:lwhite@oct.ca); ou Hugh Gordon aux mêmes numéros, poste 322 ou à [hgordon@oct.ca](mailto:hgordon@oct.ca)